



ARRET D'UN MATCH TROP TENDU OU SUITE A DES FAITS GRAVES : PROTOCOLE DU DISTRICT MOSELLAN

Le Comité de Direction du DMF a décidé la mise en place d'un protocole « ARRÊT d'un match » qui permet à l'arbitre et autres officiels de garantir l'équité sportive d'une rencontre et de se protéger des atteintes à leur intégrité physique et morale.

Le protocole

1. Avant chaque rencontre, une courte entrevue est instaurée par l'arbitre entre les dirigeants responsables des clubs en présence pour les informer des modalités d'application du protocole « ARRÊT d'un match », en utilisant l'affichette « ARRÊT d'un match » mise à disposition de tous les clubs.
2. En cas d'incidents, avant toute décision finale d'arrêt du match, l'arbitre consulte, lors d'un arrêt qui peut être préventif, tous les officiels présents (assistants, observateur et délégué)
3. Un rapport circonstancié est rédigé par l'ensemble des officiels et envoyé dans les délais prévus
4. Si nécessaire, le « Protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel » doit être enclenché selon la procédure établie.

Rappel :

Un dirigeant bénévole qui arbitre une rencontre officielle est considéré comme un arbitre officiel. Il en a donc toutes les contraintes et toutes les prérogatives.

Arrêt du match : en cas d'évènements très graves

➤ Vous êtes intentionnellement agressé physiquement avant ou pendant le match :

- Menaces avec armes ou objets (ex : piquets de coin), coup, crachat (délibéré, agresseur face à vous), coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets vous atteignant (ex : ballon, bouteilles, ...) , prise à la gorge ou au cou, bousculade clairement provoquée entraînant votre chute ou votre recul significatif sur quelques mètres.

➤ Vous êtes menacé de mort, vous ou vos proches :

- menaces de mort : la personne est très agressive et profère des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) vous menaçant gravement vous-même ou les membres de votre famille.

Exemples de termes très violents : « je vais te tuer, te crever, t'égorger, t'exploser, te casser la tête, t'enc..., je t'attends après le match, on sait où tu habites (où tu travailles) et on va s'occuper de ta femme (ou de tes enfants.. !) ...etc...

➤ Vous êtes l'objet d'insultes racistes ou discriminatoires manifestes et réitérées



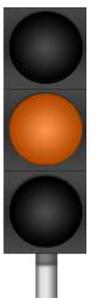
Interruption préventive: mettre les fautifs face à leurs responsabilités (cas sérieux mais moins graves)

- Si vous êtes insulté (sauf propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés), agrippé (.. accroché.., attrapé..), par le bras ou l'épaule, sans violence ou agressivité par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui vous reproche une décision, menacé de façon peu audibles, floues, indéterminées, évasives par un joueur ou officiel d'équipe en vous tournant le dos ou situé non à proximité immédiate de votre personne
- Si des menaces, des insultes, des propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés sont le fait de spectateurs
- S'il y a des lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques pouvant mettre en danger des personnes
- Si le comportement des joueurs devient trop agressif au point de vous rendre dans l'impossibilité de maîtriser la rencontre ou de pouvoir en assurer un déroulement normal

Vous interrompez la rencontre et vous réunissez les fautifs dans le vestiaire des arbitres (club, organisateur, capitaines, dirigeants, éducateurs) pour les mettre face à leurs responsabilités.

Si vous sentez que la situation peut s'améliorer, vous reprenez le cours de la rencontre.

Mais la rencontre sera DEFINITIVEMENT ARRETEE au prochain incident.



Pas d'arrêt de match ...

- Si vous êtes bousculé involontairement par un joueur qui va disputer le ballon ou qui se replace
- Si le ballon vous atteint alors que le jeu se déroule (tir dévié ou placement inadapté de votre part...)
- Si vous êtes « enlacé » sans violence ou agressivité
- Si vous trébuchez ou tombez en heurtant un joueur

